

« Je pense à la lumière et non pas à la gloire.
Chanter c'est ma façon de me battre et de croire ;
Et si de tous les chants mon chant est le plus fier
C'est que je chante clair afin qu'il fasse clair ! »
Edmond Rostand

Chantecler

Petite surface A4 en libre-service et libre opinion

(par l'ancien rédacteur du « Courrier de l'Arsenal »)

chantecler-auxonne.com

Je dédie cette petite feuille à toutes les personnes qui par leur présence ou leur travail donnent vie au centre d'Auxonne, visages sympathiques croisés chaque jour ; à tout ce petit monde irremplaçable et familier de ma ville natale, dont je partage les joies et les inquiétudes. C.S.

VERSION COURTE

NOVEMBRE 2015 - NOVEMBRE 2018

DE L'OUVERTURE VERS LES EXTENSIONS

(POUR FAIRE SUITE AU N° 14 bis

VERSION COURTE, du 21 novembre 2015)

Les deux derniers mois de l'année 2015 voient la fin des travaux de l'hypermarché E.LECLERC du CHARMOY, de son parking et de sa voie d'accès privée.

À propos de cette voie privée, on peut noter que « **le groupe Leclerc [ayant] demandé à la Ville d'AUXONNE d'attribuer un nom à la voie menant à la surface commerciale depuis le rond-point de l'Europe le Conseil municipal [du 7 octobre 2015] décide à la majorité de [la] dénommer rue du Charmoy** »

La presse locale a assuré une couverture pléthorique de cette dernière phase.

L'hypermarché ouvre le 12 janvier 2016

Son ouverture est suivie en janvier et février par celles d'une bijouterie, d'un fast-food, d'un magasin OPTIC 2000 et d'un salon de coiffure dans la galerie marchande.

Le 17 mai 2016 un permis de construire est déposé pour une station-service au voisinage du rond-point de l'Europe. Cette station-service, prévue dans le projet initial, avait été retirée du projet 2013 soumis à enquête publique. Elle reparait en 2016 déplacée. **Le permis est accordé le 22 août 2016.**

Les travaux entamés fin octobre s'achèvent à la mi-janvier et **la station ouvre dans la deuxième quinzaine de janvier 2017.**

Parallèlement au processus de construction de la station-service, un projet d'extension de la surface de vente de 980 m² **par extension interne au bâtiment déjà construit au détriment de réserves surdimensionnées existantes et sans construction supplémentaire** prend corps.

Le 21 juillet 2016, une demande d'autorisation est déposée à cette fin en Préfecture. **La CDAC du 13 septembre 2016 émet un avis favorable** concernant cette demande.

Les représentants locaux d'Intermarché (11/10/16) et de Casino (13/10/16) déposent les **recours n° 3140 T 01 et 3140 T 02 en CNAC contre la décision de la CDAC d'autoriser l'extension.**

Les recours sont rejetés le 22 décembre 2016.

L'extension est réalisée courant 2017.

Autre processus parallèle aux diverses extensions, le processus de contrôle du foncier par préemption sur fond de problèmes d'accès.

Le 25 août 2016, par décision du maire d'AUXONNE N° 43-2016, le droit de préemption urbain est exercé sur la parcelle BV 82 Lieu-dit LE CHARMOY.

Lors du conseil municipal du 26 septembre suivant, les discussions à propos la décision de préemption de cette parcelle mettent en lumière le statut pour le moins particulier de la rue du Charmoy.

Propriété privée de LECLERC non rétrocédée au domaine public après les travaux comme pourtant les conclusions du commissaire-enquêteur auraient pu le laisser entendre, cette voie confère *de facto* à l'enseigne un contrôle sur l'accès au reste de la zone non encore aménagé.

Pour l'heure, nous ignorons l'issue des procédures engagées contre la décision de préemption et qui semblent toujours en cours à la date présente.

Le 22 octobre dernier (2018), la SCI HPS a déposé une demande de permis de construire PC 021 038 18 S 0022 pour une nouvelle construction de 2569,95 m² au sol (3 cellules commerciales + une cellule de service Avenue Général de Gaulle (affichage le 24/10/18))

À suivre....

C.S. Rédacteur de **Chantecler**,

Auxonne, le 12 novembre 2018 **(J+3617 après le vote négatif fondateur)**

Publié dans la catégorie Documents

Blog chantecler-auxonne.com

Blog chantecler-auxonne.net